



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le mardi 19 septembre 2017

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

MOTION CONTRE LA SUPPRESSION DES CONTRATS AIDES ET DE
OBJET : SOUTIEN AUX R.A.S.E.D.

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard	Procuration
KADRI Zahia	
PARLANI René	Procuration
BARBE Françoise	
TOUAT Didier	Procuration
SEMENZIN Véronique	
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	Procuration
VIRZI Antoine	Procuration
BUSCA-VOLLAIRE Céline	Procuration
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	Procuration
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène	Procuration
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	Absente jusqu'à la question n° 01
BALDO Antonio	Procuration
LEPOITTEVIN Clément	Absent

Nombre total de conseillers	:	35
Présents à la séance	:	24 jusqu'à la question n° 01 puis 25
Nombre de pouvoirs	:	09
Absent à la séance	:	02 jusqu'à la question n° 01 puis 01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Le Gouvernement a décidé cet été de supprimer, sans aucune concertation, un nombre significatif de contrats aidés indispensables aux services de proximité. Nombre d'entre eux concernent principalement des personnels intervenant dans le milieu scolaire et plus également dans le monde associatif.

Ces personnels sont indispensables pour le bon fonctionnement des établissements, à la fois dans les services rendus aux familles, et en ce qui concerne le plan de sécurité des établissements publics (plan Vigipirate, etc...).

Sur Gardanne, tous les postes de direction d'écoles seront impactés par la suppression des contrats aidés. Une partie des postes a déjà été supprimée sur certaines écoles (Veline, Beausoleil, E. Triolet, T. Bleus, L. Aubrac, G. Brassens) et d'ici mai 2018, la totalité des contrats aidés sera supprimée.

Ce nouveau coup porté aux communes n'est pas tolérable car elles devront, une fois de plus, en subir les conséquences financières, humaines et sociales.

Il convient donc de s'opposer fermement à la suppression des Contrats Aidés, qui ont un intérêt réel dans l'accompagnement de jeunes, le plus souvent en situation de précarité.

Par ailleurs, les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) ont été créés pour venir en aide aux enfants de maternelle et élémentaire. Ils s'occupent des enfants confrontés à des difficultés scolaires en leur apportant une aide pédagogique, rééducative et psychologique.

Avec le Collectif RASED 13, nous affirmons que, pour enrayer la difficulté scolaire sur le long terme, il faut agir massivement sur l'aide que l'Education Nationale doit apporter aux élèves, aux familles et aux enseignants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, **Pour** : 27 Majorité Municipale - M. Garella (02)/M. Rigaud (02)/Mme Apothéloz (02) - **Abstentions** : M. Amic, l'adopte et le convertit en délibération,

DECLARE :

- **S'opposer à la suppression des Contrats Aidés par leur transformation en emplois pérennes.**
- **Soutenir la démarche du Collectif RASED 13 qui revendique un recrutement significatif de personnels spécialisés dans le traitement des élèves en grande difficulté scolaire.**

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI
SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **28 SEP. 2017**

AFFICHÉE LE : **28 SEP. 2017**

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : **28 SEP. 2017**